

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Gilles- Croix-de-Vie

ZAE « Le Soleil Levant »
CS 63669
85 800 GIVRAND
Tel : 02 51 55 55 55
c.remaud@payssaintgilles.fr



COMPÉTENCES

- Programme Local de l'Habitat
- Politique du logement d'intérêt communautaire
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées

COMPÉTENCE LOGEMENT et CADRE de VIE

- Conduites des procédures contractuelles d'amélioration de l'habitat : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE)
- Elaboration et mise en œuvre d'une politique communautaire de revitalisation des centres-bourgs
- Elaboration et mise en œuvre d'une politique communautaire d'aide à l'habitat : aides à l'accession à la propriété, aides à l'amélioration de l'habitat : rénovation énergétique, adaptation du logement au handicap et à la perte d'autonomie, habitat intergénérationnel ...

OBSERVATIONS

Le SCOT du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a été approuvé le 9 février 2017 par délibération du Conseil Communautaire.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) exécutoire depuis le 9 juin 2015 est prorogé pour une durée de 2 ans, soit jusqu'en juin 2023.